

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019**  
**A 18h00 MAUSSANE LES ALPILLES**

L'an deux mille dix-neuf

et le onze avril,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de cette Communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Agora de Maussane-les-Alpilles, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI, Président.

**Présents**

Mmes et MM. Danièle AOUN, Michel BLANC, Patrice BLANC, Michel BONET, Maryse BONI, Christian BONNAUD (suppléant de M. Michel FENARD), Marie-Pierre CALLET, Hervé CHERUBINI, Pascal DELON, Yves FAVERJON, Michel GALLE, Christine GARCIN-GOURILLON, Gérard GARNIER, Régis GATTI, Laurent GESLIN, Jacques GUENOT, Jean HALDY, Françoise JODAR, Jacques JODAR, Patricia LAUBRY, Pascale LICARI, Jean MANGION, Henri MILAN, Aline PELISSIER, Gisèle PERROT-RAVEZ, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Alice ROGGIERO, Jean-Denis SANTIN, Jack SAUTEL, Sylvette SCIFO-ANTON, Benoît VENNIN, Denise VIDAL, Bernard WIBAUX.

**Excusés**

Mmes et MM. Nadia ABIDI, Gilles BASSO, Michel CAVIGNAUX, Anne GAZEAU-SECRET, Stephan GUIGNARD, Pierre GUILLOT, Chantal LEMOIGNE

Monsieur Jack SAUTAL accueille les membres de l'assemblée dans la salle Agora de Maussane-les-Alpilles.

M. CHERUBINI énonce les procurations :

- de Madame Nadia ABIDI à Madame Françoise JODAR
- de Monsieur Gilles BASSO à Madame Marie-Pierre CALLET
- de Monsieur Michel CAVIGNAUX à Madame Alice ROGGIERO
- de Madame Anne GAZEAU-SECRET à Monsieur Michel GALLE
- de Monsieur Stephan GUIGNARD à Monsieur Yves FAVERJON
- de Monsieur Pierre GUILLOT à Madame Danièle AOUN
- de Madame Chantal LEMOIGNE à Monsieur Régis GATTI

**ORDRE DU JOUR**

**1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 23 OCTOBRE 2018**

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 21 mars 2019 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

**3. DECISIONS PRISES PAR LE MONSIEUR LE PRESIDENT**

- **Décision n°15/2019** : Avenant à un contrat de maintenance de logiciel OMEGA ON LINE
- **Décision n°16/2019** : Hébergement et garantie de bande passante « Portail I-Clients »
- **Décision n°17/2019** : Création de la régie de recettes du Bureau d'Information Touristique de Fontvieille

- **Décision n°18/2019** : Convention d'intervention foncière
- **Décision n°19/2019** : Tarifs des produits du Bureau d'Information Touristique de Fontvieille
- **Décision n°20/2019** : Convention de passage avec le Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles

**4. DELIBERATION N° 54/2019 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) ET DES TAXES ADDITIONNELLES – ANNEE 2019**

Monsieur le Président propose :

- **de fixer** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 comme suit :
  - cotisation foncière des entreprises : **24,00 %**,
  - taxe d'habitation : **9,97 %**,
  - taxe foncière (bâti) : **0,000 %**,
  - taxe foncière (non bâti) : **2,13 %**,
- **de préciser** que ces taux seront reportés sur l'état n° 1259 FPU,
- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'état n° 1259 FPU et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 40 voix** – unanimité des suffrages exprimés.

**5. DELIBERATION N° 55/2019 : VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) – ANNEE 2019**

Monsieur le Président propose de :

- **fixer** les taux de la TEOM pour 2019 comme suit :

	<b>Commune</b>	<b>Taux d'imposition</b>
Zone n° 1	Aureille	8,54 %
Zone n° 2	Les Baux de Provence	6,17 %
Zone n° 3	Eygalières	5,43 %
Zone n° 4	Fontvieille	5,43 %
Zone n° 5	Mas-Blanc des Alpilles	7,36 %
Zone n° 6	Maussane les Alpilles	5,67 %
Zone n° 7	Mouriès	7,76 %
Zone n° 8	Le Paradou	5,20 %
Zone n° 9	Saint-Etienne du Grès	6,52 %
Zone n° 10	Saint-Rémy de Provence	8,27 %

- **préciser** que ces taux seront reportés sur l'état n°1259 TEOM de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'état de notification n°1259 TEOM et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 39 voix**  
**ABSTENTION : 1 voix**

**6. DELIBERATION N° 56/2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES – ANNEE 2019**

Sur la proposition de Monsieur le Président, plus d'un tiers des membres du Conseil communautaire approuvent que le vote soit exprimé à bulletin secret conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président propose :

- **de voter** le budget primitif de la Communauté de communes de l'année 2019:
  - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
  - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement",
- **d'adopter** le budget primitif de la Communauté de communes de l'année 2019 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : **POUR : 23 voix**  
**CONTRE : 16 voix**  
**ABSTENTIONS : 1 voix**

Messieurs MANGION, MILAN, FAVERJON et Monsieur le Président quittent la séance.  
Monsieur MANGION donne pouvoir à Monsieur JODAR Jacques.  
Monsieur FAVERJON donne pouvoir à Madame LAUBRY Patricia.  
Monsieur Jack SAUTEL, 1<sup>er</sup> Vice-Président reprend la présidence de la séance.

**7. DELIBERATION N° 57/2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE REGIE SERVICE EAU CCVBA ANNEE 2019**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose :

- **de voter** le budget primitif annexe "Régie – service eau CCVBA" de l'année 2019 :
  - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
  - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- **d'adopter** le budget primitif annexe "Régie – service eau CCVBA" de l'année 2019 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : **POUR : 28 voix**  
**CONTRE : 9 voix**

**8. DELIBERATION N° 58/2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DSP SERVICE EAU CCVBA ANNEE 2019**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose :

- **de voter** le budget primitif annexe "DSP – service eau CCVBA" de l'année 2019:
  - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
  - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- **d'adopter** le budget primitif annexe "DSP – service eau CCVBA" de l'année 2019 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : **POUR : 28 voix**  
**CONTRE : 9 voix**

**9. DELIBERATION N° 59/2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE REGIE SERVICE ASSAINISSEMENT  
CCVBA ANNEE 2019**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose :

- **de voter** le budget primitif annexe "Régie - service assainissement CCVBA" de l'année 2019 :
  - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
  - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- **d'adopter** le budget primitif annexe "Régie - service assainissement CCVBA" de l'année 2019 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : **POUR : 28 voix**  
**CONTRE : 9 voix**

**10. DELIBERATION N° 60/2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DSP SERVICE ASSAINISSEMENT  
CCVBA ANNEE 2019**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose :

- **de voter** le budget primitif annexe "DSP - service assainissement CCVBA" de l'année 2019 :
  - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
  - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- **d'adopter** le budget primitif annexe "DSP - service assainissement CCVBA" de l'année 2019 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : **POUR : 28 voix**  
**CONTRE : 9 voix**

**11. DELIBERATION N° 61/2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE REGIE SERVICE TOURISME CCVBA  
ANNEE 2019**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose :

- **de voter** le budget primitif annexe "Régie – service tourisme CCVBA" de l'année 2019 :
  - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
  - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- **d'adopter** le budget primitif annexe "Régie – service tourisme CCVBA" de l'année 2019 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : **POUR : 28 voix**  
**CONTRE : 9 voix**

**12. DELIBERATION N° 62/2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE EXTENSION ZA EYGALIERES  
ANNEE 2019**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose :

- **de voter** le budget primitif annexe "Extension ZA Eygalières" de l'année 2019 :
  - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
  - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement
- **d'adopter** le budget primitif annexe "Extension ZA Eygalières" de l'année 2019 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : **POUR : 28 voix**  
**CONTRE : 9 voix**

**13. DELIBERATION N° 63/2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZA LES GRANDES TERRES 2 EYGALIERES ANNEE 2019**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose :

- **de voter** le budget primitif annexe "ZA Les Grandes Terres 2 - Eygalières" de l'année 2019 :
  - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
  - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- **d'adopter** le budget primitif annexe "ZA Les Grandes Terres 2 - Eygalières" de l'année 2019 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : **POUR : 28 voix**  
**CONTRE : 9 voix**

**14. DELIBERATION N° 64/2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE EXTENSION ZA DE SAINT REMY DE PROVENCE ANNEE 2019**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose :

- **de voter** le budget primitif annexe "Extension ZA de Saint Rémy de Provence" de l'année 2019 :
  - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
  - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- **d'adopter** le budget primitif annexe "Extension ZA de Saint Rémy de Provence" de l'année 2019 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : **POUR : 28 voix**  
**CONTRE : 9 voix**

**15. DELIBERATION N° 65/2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZA DE LA MASSANE 4 SAINT REMY DE PROVENCE ANNEE 2019**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose :

- **de voter** le budget primitif annexe "ZA de La Massane 4 - Saint Rémy de Provence" de l'année 2019 :
  - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
  - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- **d'adopter** le budget primitif annexe "ZA de La Massane 4 - Saint Rémy de Provence" de l'année 2019 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : **POUR : 28 voix**  
**CONTRE : 9 voix**

**16. DELIBERATION N° 66/2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZA LES TREBONS 2 AUREILLE ANNEE 2019**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose :

- **de voter** le budget primitif annexe "ZA Les Trébons 2 - Aureille" de l'année 2019 :
  - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
  - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,

- **d'adopter** le budget primitif annexe "ZA Les Trébons 2 - Aureille" de l'année 2019 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : **POUR : 28 voix**  
**CONTRE : 9 voix**

**17. DELIBERATION N° 67/2019 : VOTE DE LA TRANCHE 2018 CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT ASSAINISSEMENT 2014/2018 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT REMY DE PROVENCE**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose :

- **d'approuver** le plan de financement relatif à la tranche 2018 d'un montant de 800 000 € HT de dépenses subventionnables, permettant d'obtenir une subvention d'un montant de 336 000,00 € HT pour l'opération "Extension du réseau d'assainissement" du CDDA 2014-2018 de la Commune de Saint Rémy de Provence tel que détaillé en annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : **POUR : 37 voix** – unanimité des suffrages exprimés.

**18. DELIBERATION N° 68/2019 : VOTE DE LA TRANCHE 2018 CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT D'AMENAGEMENT EAU POTABLE 2014/2018 TRAVAUX D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT REMY**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose :

- **approuver** le plan de financement relatif à la tranche 2018 d'un montant de 800 000 € HT de dépenses subventionnables, permettant d'obtenir une subvention d'un montant de 336 000,00 € HT pour l'opération "Extension du réseau d'eau potable" du CDDA 2014-2018 de la Commune de Saint Rémy de Provence tel que détaillé en annexe ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : **POUR : 37 voix** – unanimité des suffrages exprimés.

**19. DELIBERATION N° 69/2019 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE – SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ND</sup> CLASSE – BUDGET PRINCIPAL CCVBA**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose :

- **de créer** un poste permanent au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 ;
- **de supprimer** un poste permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 ;
- **de modifier** le tableau des effectifs théoriques en conséquence ;
- **de préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la communauté de communes au chapitre 012, articles 6411 et suivants ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : **POUR : 37 voix** – unanimité des suffrages exprimés.

**20. DELIBERATION N° 70/2019 : AVENANT AU MARCHE N°2018-14 POUR LA REHABILITATION DES RESERVOIRS D'EAU POTABLE DES ALPILLES ET DES ANTIQUES A SAINT REMY DE PROVENCE**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose :

- **de consentir** à la mise en œuvre de cet investissement, sous forme d'un avenant au marché de travaux n°2018-14,
- **d'autoriser** la prolongation de la durée de la tranche ferme du marché de 1 mois pour tenir compte du délai maximum de validation du plan de retrait par les organismes professionnels et sociaux concernés,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces destinées à la réalisation de ce projet.

Par : **POUR : 37 voix** – unanimité des suffrages exprimés.

**21. DELIBERATION N° 71/2019 : CONVENTION DE POURSUITE DE LA COLLECTE DU VERRE SUR DES COLONNES AERIENNES D'APPORT VOLONTAIRE SITUEES SUR LE DOMAINE PRIVE**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose :

- d'approuver le projet de convention annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante, en tant que personne responsable et toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

Par : **POUR : 37 voix** – unanimité des suffrages exprimés.

**22. QUESTIONS DIVERSES :**

Néant.

La séance est levée à 19h30.

Le Président



Hervé CHERUBINI